

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE		N° de délibération :
		Date : vendredi 27 juin 2014
Politique : Formation tout au long de la vie	Sous-Politique :	
Composante :		

OBJET : Plan lycées

Vu le rapport n° 3- 1 de Madame la Présidente du Conseil régional,

Vu l'avis de la Commission "Lycées – Formations (apprentissage – formations sanitaires et sociales – formation professionnelle) – Enseignement supérieur et Recherche" du 24 juin 2014,
Rapporteur :

Le Conseil économique, social et environnemental régional entendu le 24 juin 2014,

Le Conseil régional décide :

I - d'approuver les propositions ci-après qui seront soumises à Monsieur le Recteur :

1. Sur la zone de Vesoul Lure Luxeuil

- **Maintenir l'offre de formation et mettre en place une réflexion concertée** sur les évolutions de cette offre de formation pour répondre aux problématiques locales (faiblesse des poursuites d'études : niveau III, parcours de formation, complémentarité des formations entre lycées d'une même ville (électrotechnique, usinage) et entre dispositifs, problématique du CFA 70...).

Le lycée Luxembourg doit faire l'objet d'une vigilance particulière

- **Accompagner les fusions en cours sur cette zone.**

Luxeuil : regrouper à terme sur un seul site l'ensemble des fonctions du nouvel EPLE

Lure : accompagner la fusion des deux lycées et regrouper à terme sur un seul site l'ensemble des fonctions du nouvel EPLE

- **Mutualiser les services de restauration et d'hébergement**

- développer en lien avec les collectivités locales et le CROUS une offre d'hébergement post-bac

- mutualiser les services de restauration des lycées Munier et Belin, voire du Luxembourg et des Haberges

- réorganiser l'offre d'hébergement en développant en lien avec les collectivités locales et le CROUS une offre d'hébergement post-bac

- **Moderniser l'ensemble des sites des autres EPLE**

2. Sur la zone de Gray

- Diversifier les voies de formation au LP Fertet

- Engager une étude de faisabilité sur la mutualisation des services de demi-pension

- Développer une offre d'hébergement en adéquation avec les besoins sur le site du lycée Fertet

- **Moderniser et adapter l'ensemble des sites des autres EPLE**

3. Sur la zone de Dole

- Maintenir l'offre de formation et mettre en place une réflexion concertée sur les évolutions de cette offre de formation pour répondre aux problématiques locales
- **Structurer une offre d'hébergement sur le seul site du lycée Duhamel** et développer en lien avec les collectivités locales et le Crous une offre d'hébergement post-bac spécifique
- Restructurer le site des Dames d'Ounans et libérer le bâtiment La Charité en vue de sa restitution à la collectivité locale
- **Moderniser et adapter l'ensemble des sites des autres EPLE**

4. Sur la zone de Lons le Saunier

- **Conforter l'EREA** en raison de la spécificité de son public.
- **Conforter le lycée Fillod**, lycée d'aménagement du territoire devant s'ouvrir à d'autres voies de formation pour renforcer ses effectifs. La réflexion autour de ce lycée devra s'inscrire dans une approche qui transcende les limites territoriales.
- **A l'inverse, le site du Lycée Le Corbusier serait libéré en :**
 - engageant un travail de concertation et de ventilation des formations à l'échelle régionale en direction des autres lycées avec pour objectif de renforcer les lycées fragiles
 - réorganisant l'offre d'hébergement sur le périmètre urbain de Lons le Saunier
 - travaillant avec les collectivités locales sur le devenir du site du lycée Le Corbusier
- **Moderniser** et adapter l'ensemble des sites des autres EPLE

5. Sur la zone de Saint Claude

- **Conforter le lycée Vernotte de Moirans** en veillant à la pérennité et à la valorisation des investissements consentis et à consentir.
- **Moderniser** les locaux du lycée de Morez qui le nécessitent, en valorisant les potentiels de mutualisation qu'offrent la proximité du collège et les projets d'hébergement post-bac des collectivités territoriales
- **Moderniser et adapter l'ensemble des sites des autres EPLE**

6. Sur la zone de Morteau Pontarlier

- **Développer la capacité d'accueil bâimentaire du lycée de Morteau** et moderniser les locaux en accompagnant l'augmentation projetée des effectifs
- Définir les conditions de faisabilité d'une mutualisation de l'offre d'hébergement sur Pontarlier
- Développer si nécessaire et en lien avec les collectivités locales, une offre d'hébergement post-bacs en fonction de l'évolution de l'offre de formation sur l'ensemble de la zone
- Apporter une réponse avec les collectivités locales en matière de locaux dédiés aux opérateurs de formation continue sur l'ensemble de la zone
- **Moderniser et adapter l'ensemble des sites des autres EPLE**

7. Sur la zone de Besançon

- **Conforter le lycée J. D'Abbans** en renforçant son offre de formation soit en développant la voie professionnelle soit en explorant la possibilité d'ouverture de la voie générale et en modernisant son périmètre bâtiminaire en fonction d'éventuelles mutualisations avec le collège
- **A l'inverse, le site du lycée Montjoux serait libéré :**
 - en redéployant l'offre de formation à l'échelle des lycées de la zone
 - en définissant avec les collectivités locales et le Rectorat un projet de reconversion du site Montjoux qui accueille également le collège Stendhal et le CFA académique
- **Réorganiser l'offre d'hébergement à l'échelle bisontine**, en lien avec les autres collectivités locales et le CROUS.
- **Moderniser l'ensemble des sites des autres EPLE**

8. Sur Belfort Héricourt Montbéliard

- **Conforter l'offre de formation du lycée Ferry à Delle** et reconstruire l'externat
- **Le site de Diderot serait libéré :** cette hypothèse consisterait à intégrer le lycée Diderot au sein du lycée Follereau en
 - vérifiant la nécessité ou pas d'y construire des surfaces complémentaires
 - rééquilibrant au besoin l'offre de formation au profit du lycée de Delle.
 - engageant une réflexion spécifique sur le devenir du site du lycée Diderot
- **Moderniser les sites de l'ensemble des autres EPLE**

II - de conditionner la mise en œuvre du projet :

- Au maintien de l'offre de formation par transfert sur un site proche
- Au maintien de l'ensemble des personnels d'enseignants
- A l'accompagnement spécifique des agents des lycées et le non recours aux centres de gestion
- A la poursuite du travail d'expertise sur la faisabilité des restructurations engagées en particulier sur les zones de Lons le Saunier, Besançon et Belfort.

III - de s'engager dans la réalisation de cartes territoriales de formation

IV - d'autoriser Madame le Présidente à poursuivre le processus par l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement.

